

EXTRAIT DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 NOVEMBRE 2014

Présents : Mesdames Agnès POTTIER, Séverine GILBERT, Josette BERARD, Cécile TABEAU, Susan HANCOCK, Marie-Joëlle EMON, Charlène ARRIVE, Nina POUPELIN
Messieurs Claude SORLIN, Christopher HANCOCK, Eric BUINIER, Alain POTTIER, Bernard VICENTY.

Absents : Anthony DUPUY (pouvoir à Séverine GILBERT), Henri BLOIS (pouvoir à Cécile TABEAU)

Josette BERARD a été nommée secrétaire de séance.

1-Indemnités de Conseil et budget allouées au comptable du Trésor

Madame le Maire informe qu'en application de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, une indemnité de conseil et de budget est attribuée aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics. Mme HUSSON étant actuellement le comptable de la collectivité, il est nécessaire de délibérer afin de lui attribuer ces indemnités.

Le Conseil Municipal donne son accord pour allouer les indemnités de conseil et de budget à Mme Husson.

2-Modifications budgétaires pour l'installation d'une climatisation au salon de coiffure.

Madame le Maire informe que suite aux différents devis proposés les crédits prévus sont insuffisants. Elle propose d'effectuer les modifications budgétaires suivantes :

61522 entretien de bâtiments	-1 000,00 €
023 Virement à la section d'investissement	1 000,00 €
021 Virement de la section de fonctionnement	1 000,00 €
2181-10 Acquisition et installation climatisation	1 000,00 €

3-Bordures de trottoirs rue du Marais

Madame le Maire fait part de l'estimation proposée par les services de la Direction des Infrastructures, concernant la pose de bordures de trottoirs « rue du marais ». Le Conseil est d'accord sur le principe mais demande un projet avec une extension côté sud également.

7-Questions diverses

Madame le Maire

- Présente les devis de réfection de la toiture du logement sis 6 rue de la République.
- Indique que suite à la convention signée avec le syndicat de la voirie, un diagnostic des voies communales va être réalisé indiquant les priorités, la nature et le coût des travaux de réfection à envisager.

Le même syndicat propose de procéder à une refonte du tableau de classement des voies communales, le dernier datant de 1999. Plusieurs chemins ayant été refaits ou créés, il serait intéressant de les intégrer en voies communales. Ce sujet fera l'objet d'une prochaine délibération.

- Précise que les travaux prévus pour être effectués par le chantier d'insertion sont avancés et débuteront dans un mois. Ils concernent la réfection du muret existant rue du Petit Versailles côté droit en venant de Burie.

Concernant les nouveaux travaux à lui faire exécuter à partir du deuxième semestre 2015, il a été retenu le rejointoiement du mur de l'ancien cimetière, côté du nouveau cimetière.

- Informe que 5 jeunes sont convoqués pour un entretien le 15 novembre afin de recruter un employé chargé des espaces verts et de la voirie dans le cadre d'un contrat avenir
- Informe d'un courrier de la Préfecture pour instaurer un Plan Communal de Sauvegarde. Cette question sera mise à l'ordre du jour d'une prochaine réunion après renseignements à prendre sur la faisabilité d'une telle procédure.

Bernard VICENTY

Va voir avec les agents pour commencer la clôture séparant la place des capucins de la propriété de Mr et Mme JOLLY, avec partage des frais.

Joëlle EMON

Informe que le SYMBA doit faire procéder au nettoyage de la rivière de Migron par les brigades vertes. Aucune date n'a encore été donnée.

Nina POUPELIN

Demande si la MAM va bientôt ouvrir. Mme le maire répond que suivant les indications reçus par la PMI, l'ouverture ne sera pas possible avant le mois de mars.

Eric BUINIER

Présente les devis de réhabilitation de l'ancien jardin d'enfants en logement à louer aux fins de demande de subventions.

Cécile TABEAU

Signale que le réglage de la minuterie de l'éclairage public du « Rossignol » est défectueux. Un employé va y regarder demain.

Claude SORLIN

Ajoute qu'il y a également des problèmes au « Bec de Canne ». Le SDEER a été prévenu.

Le Maire,
Agnès POTTIER